

Donnez du goût à vos projets !

CHABANIÈRE
CŒUR VILLAGE



CONVIVIALE ET CHALEUREUSE, DÉCOUVREZ UNE COMMUNE BIENVEILLANTE AVEC SES HABITANTS

Née de la fusion récente de 3 villages, la commune nouvelle de Chabanière se trouve au cœur des plaines agricoles qui donnent tout son charme au paysage des Monts du Lyonnais. À mi-chemin entre Lyon et Saint-Etienne, elle est plongée dans une atmosphère résolument naturelle offrant aux habitants une remarquable qualité de vie.

Avec l'entrée de l'autoroute A7 à moins de 10mn*, les trajets en voiture sont simplifiés et permettent de

gérer au mieux le quotidien. À 9km seulement, la gare TER de Rive-de-Gier est très pratique pour rejoindre Perrache, Part-Dieu ou Châteaureux. En complément, 5 lignes de cars réguliers et scolaires améliorent encore davantage l'accessibilité de l'adresse.

La bien nommée résidence «Cœur Village» profite d'une situation idéale à deux pas de la place Charles de Gaulle. Écoles, crèche, épicerie, salon de coiffure et tabac-presse se trouvent eux dans un rayon de 500m autour de l'adresse.



Appartements du 1 au 4 pièces



Maisons 4 et 5 pièces



Balcon, terrasse ou jardin privatif



Garage individuel fermé

Partout dans votre logement, les prestations répondent à une même exigence de qualité, de confort et de fiabilité.

- Respect des normes actuelles en matière d'isolation phonique et de performance énergétique RT 2012
- Parquet dans les chambres et carrelage dans les pièces de jour
- Faïence, meuble-vasque et sèche-serviette dans la salle-de-bains
- Volets roulants électriques
- Placards équipés
- Accès sécurisé par vidéophone (pour les appartements)
- Ascenseur desservant tous les étages (bât. A)
- Garage individuel fermé
- Chauffage individuel au gaz avec thermostat d'ambiance programmable.



MODE D'EMPLOI

Découvrez auprès de nous si vous êtes éligible !

LA PHASE DE LOCATION ACCESSION

Cette phase d'une durée minimale de 2 mois et maximale de 5 ans vous permet de tester vos capacités de remboursement de prêt. Pendant cette période vous payez une redevance composée d'une part locative (loyer) et d'une part acquisitive (déduite du prix de vente lors du transfert de propriété).

LA PHASE D'ACCESSION

Vous devenez propriétaire de votre résidence principale à compter du 2^e mois échu de location accession. Votre redevance se transforme en mensualités de remboursement de crédit.

(1) Avantages possibles sous réserve de répondre aux conditions du dispositif PSLA. Conditions disponibles auprès de nos conseillers commerciaux au numéro de téléphone indiqué sur le présent document.



TVA réduite⁽¹⁾



Exonération de taxe foncière⁽¹⁾



Garantie de rachat⁽¹⁾

apricot
immobilier

04 81 51 01 65
apricot-immobilier.com

Rejoignez-nous sur Facebook